

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 42 (1995)
Heft: 5

Artikel: Casque d'or
Autor: Mathey, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-368615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Casque d'or

JM. La rédaction du journal «Le Nouveau Quotidien» (NQ) est connue depuis bien des années pour ses attaques contre la protection civile. Nous vous présentons ci-après le dernier exemple, l'éditorial «Accent aigu» du 17 mars 1995. Ces colonnes ont incité R. Mathey à répondre au rédacteur du quotidien.

«Accent aigu», NQ du 17 mars 1995:

Casque d'or? Pour les cinéphiles, ces mots évoquent la flamboyante chevelure de la jeune Simone Signoret valsant avec Serge Reggiani dans le célèbre film de Becker. Pour notre protection civile, ils sont devenus un instrument de propagande: les sages qui la dirigent ont en effet choisi ce symbole pour récompenser les médias qui pensent profond (ne s'agit-il pas justement de creuser des trous?) sur la question. Depuis hier, nous connaissons les heureux lauréats 1994: notre confrère la «Basler Zeitung» et une feuille lucernoise, «Sirene», organe publié par la PC locale. La rédaction de la «Basler Zeitung» a été récompensée pour un article consacré au concept de protection civile du Conseil fédéral du 2 novembre 1994. Ce concept, rappelons-le, était génial: équiper la PC de 90 000 uniformes à 450 francs pièce au moment où les économies sont à l'ordre du jour. Economiser? Pas question, a répété hier le Conseil des Etats en refusant de réduire le nombre des abris.

Lettre à la rédaction du NQ:

Monsieur le Rédacteur,
Il y a quelques précisions que je souhaiterais apporter à l'éditorial «Accent aigu» paru dans votre quotidien, sous la signature NQ, le 17 mars 1995.

Il y a une confusion de genre qui devient à la fin un peu lassante. En effet, si j'apprécie l'humour, fusse-t-il corrosif, je déteste en revanche la moquerie systématique à l'égard d'une institution telle que la protection civile. Après tout, c'est le peuple qui l'a voulu et c'est finalement faire preuve de cynisme, sous le couvert d'économies (!), de contester constamment la volonté du Souverain à travers vos colonnes. Passons sur le symbole repris en titre (casque d'or). Ce que je relève, c'est le côté tendancieux de son utilisation. Il ne s'agit pas de creuser des trous, il y a bien longtemps que ce concept, en tant que tel, a été abandonné; il s'agit de terminer ce qui a été entamé. De plus, ces abris sont aussi utiles. Ils sont notamment mis à contribution comme logements de fortune ou de centres d'accueil. Faut-il rappeler à quel point ceux-ci ont été efficaces ces dernières années, dans notre région, pour héberger des requérants d'asile (à titre provisoire), mais aussi pour répondre à l'évacuation commandée par l'accident de la gare de Lausanne.

Par ailleurs, l'idée de doter la protection civile de tenues de travail (et non pas d'uniformes comme relevé dans votre article) répond parfaitement à la nouvelle conception qui met en avant une intervention dans des situations de catastrophes. Déjà en 1990, la Commission de gestion du Conseil des Etats avait relevé dans son rapport

que les tenues de travail du personnel de la PCi n'étaient pas satisfaisantes pour effectuer leur travail et que leur aspect esthétique poussait à la moquerie. Toutes les thèses contenues dans ce rapport ont été reprises lors des délibérations consacrées par les Chambres fédérales à la mise au point de la nouvelle législation sur la protection civile (sauf erreur en décembre 1993 et en juin 1994). Enfin, la protection de notre population a un prix; cette protection passe aussi par un équipement à la hauteur des situations auxquelles la PCi pourrait être amenée un jour à faire face. D'ailleurs, si ma mémoire est bonne, cet équipement devrait être acquis en plusieurs années et représente un investissement de Fr. 50 mio.

Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à penser un instant à tous les membres de la protection civile qui sont allés prêter main-forte à nos compatriotes du Valais. La plupart ne disposaient pas d'un habit leur permettant simplement de travailler en étant à l'abri des intempéries (pluie, neige, boue, etc.). C'est comme si l'on obligeait les journalistes à tailler leur plume d'oie avant d'écrire: quel tollé dans les rédactions! Cela dit, le seul avantage que je pourrais y trouver serait le fait que la plupart aurait ainsi le temps de réfléchir avant de «pondre».

Je suis heureux que le Conseil des Etats soit vigilant et refuse les économies de bouts de chandelles.

Je vous remercie de la prochaine publication de ces lignes et vous adresse, Monsieur le Rédacteur, mes meilleures salutations.

René Mathey, Pully

Indispensable au cas où – judicieux et utile dès maintenant. Le mobilier de protection civile d'ACO.

Demandez la documentation ou les conseils des spécialistes:



Allenspach & Cie SA
Untere Dünnerstrasse 33
4612 Wangen b/Olten
Tél. 062 32 58 85-88
Fax 062 32 16 52



ACO. La marque de confiance.